

CYCLING CYCLISME CANADA



Politique de sélection de BMX Freestyle 2026

ÉBAUCHE publiée le 22 janvier 2026

*En attente d'examen par le Conseil des athlètes de Cyclisme Canada
et le Comité de haute performance de Cyclisme Canada*

Toute la programmation peut être modifiée.

*En cas de différence entre les versions anglaise et française du présent document,
la version anglaise prévaudra.*

TABLE DES MATIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	2
SECTION A – CALENDRIER DU PROGRAMME BMX FREESTYLE 2026	2
SECTION B – CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ.....	3
SECTION C – ÉVÉNEMENTS CONSIDÉRÉS POUR LA SÉLECTION	3
SECTION D – CRITÈRES DE SÉLECTION SPÉCIFIQUES	4
CHAMPIONNATS DU MONDE UCI DE CYCLISME URBAIN 2026 – FREESTYLE PARK.....	4



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ce document énonce les critères à utiliser pour la sélection à l'équipe canadienne pour les projets internationaux de BMX Freestyle.

Les athlètes doivent satisfaire à tous les critères d'admissibilité des sections B et C pour être considérés pour la sélection.

Les décisions de sélection sont basées sur les critères spécifiques de la section D.

Sauf indication expresse dans les Critères de sélection spécifiques, les sélections sont assujetties aux Critères généraux de sélection publiés sur le site Web de Cycling Canada.

SECTION A – CALENDRIER DU PROGRAMME BMX FREESTYLE 2026

Dates du projet	Projet	Lieu	Date limite d'application
31 octobre - 8 novembre	Championnats du Monde Freestyle Park de l'UCI	Riyad KSA	21 septembre

Toutes les dates peuvent être modifiées



SECTION B – CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à la sélection dans l'équipe canadienne, un athlète doit :

- Être citoyen canadien.
- Avoir participé aux plus récents Championnats canadiens de BMX Freestyle ou avoir une exemption valide (voir la politique de participation aux Championnats nationaux sur le site web du CC)
- Posséder un passeport canadien valide qui n'expire pas avant la date exigée par les autorités consulaires du pays où l'événement a lieu.
- Être en conformité avec toutes les exigences pertinentes des collèges communautaires et UCI pour l'admissibilité.
- Posséder une licence UCI valide indiquant la nationalité canadienne.
- Signer, soumettre et respecter l'Entente de l'équipe nationale CC.
- Compléter toutes les exigences antidopage pertinentes de l'UCI, de l'AMA et de Sport Intégrité Canada.
- Signer le formulaire de consentement acceptant d'être lié par le Code universel de conduite pour prévenir et traiter les maltraitances dans le sport (UCCMS).
- Les mineurs doivent avoir la permission parentale de participer aux programmes d'entraînement et aux compétitions.
- Selon la règle UCI 6bis.10.001, les athlètes doivent avoir au moins 15 ans au 31 décembre 2026.

Des critères d'admissibilité supplémentaires peuvent être détaillés dans les critères de sélection spécifiques ci-dessous.

SECTION C – ÉVÉNEMENTS CONSIDÉRÉS POUR LA SÉLECTION

Les sélections ne prendront en compte que les résultats des événements cités dans cette politique, sauf si d'autres résultats sont requis pour exercer la discréction du Comité des entraîneurs.

Tous les résultats doivent être dans la première moitié des participants, sauf indication contraire. Le nombre de participants est calculée en fonction du nombre de participants dans les résultats officiels sur le site web de l'UCI, incluant les athlètes indiqués comme DNS, DNF et DSQ.

Dans les cas où le nombre de participants est restreint en raison des processus de qualification ou d'autres types de restrictions d'entrée, le nombre de participants au processus de qualification peut être pris en compte.

Sauf indication contraire, aux fins de cette politique, les résultats incluront tous les athlètes, et non seulement ceux qui ont postulé à la sélection.

À la seule discréction du Comité des entraîneurs, des résultats équivalents dans des événements non UCI peuvent être pris en compte pour la sélection, à condition que l'athlète ait déjà démontré le niveau de compétence approprié pour concourir en toute sécurité dans l'événement sélectionné. Les sélections basées sur des résultats équivalents seront évaluées au cas par cas en tenant compte de :

- le niveau de l'événement où le résultat a été atteint;
- la profondeur de champ de la compétition dans laquelle le résultat a été atteint; et
- l'expérience et la compétence démontrées de l'athlète dans la discipline sélectionnée.

**SECTION D – CRITÈRES DE SÉLECTION SPÉCIFIQUES****Championnats du monde Freestyle Park de l'UCI**

<i>Titre du projet</i>	<i>Championnats du monde Freestyle Park de l'UCI</i>
Dates du projet :	31 octobre - 8 novembre
Dates des compétitions :	3-7 novembre
Emplacement :	Riyad KSA
Taille maximale de l'équipe :	6 athlètes par sexe – le quota du Canada sera déterminé par le système de qualification des Championnats du monde UCI (règle UCI 6bis.10.005). <i>CC se réserve le droit d'augmenter, diminuer ou reconfigurer la taille des équipes conformément à la clause 5 de la politique générale de sélection.</i>
Comité de sélection :	Recommandation de sélection faite par : <ul style="list-style-type: none">• Comité des entraîneurs de BMX Freestyle de CC (voir le site web du CC) Sélections examinées et approuvées par : <ul style="list-style-type: none">• Chef du sport, ou son désigné• Directeur des services de haute performance, ou son désigné• Comité de haute performance
Dates de sélection :	<ul style="list-style-type: none">• Sept. 22 – Le comité d'entraîneurs soumet des recommandations de sélection au Chef du sport et au DHPS, ou à leurs désignés• 24 septembre – recommandations soumises au CHP• Sept. 28 – Athlètes informés; début de la période d'appel*• Oct. 6 – Date limite d'appel; sélections finales <i>* Toute personne non nommée dans la décision de sélection doit faire appel avant la date limite, sinon elle perd son droit d'appel.</i>
Prérequis pour la sélection :	Pour être considérés pour ce projet, les athlètes doivent remplir le formulaire de demande disponible sur le site web de CC au plus tard le 21 septembre.
Admissibilité	En plus des critères d'admissibilité de la section B, les athlètes doivent également satisfaire à la condition suivante pour être sélectionnés pour ce projet : <ul style="list-style-type: none">• Les athlètes doivent avoir accumulé des points de classement UCI dans un événement autre que les Championnats canadiens de 2026.• Les athlètes doivent avoir un niveau de compétence adapté aux exigences du parcours, démontré par des compétitions nationales et internationales. Les athlètes qui ne possèdent pas les compétences appropriées peuvent ne pas être considérés pour la sélection. Si vous avez des questions, veuillez contacter l'entraîneur national Dave Thomas à dave.thomas@cyclingcanada.ca.
Critères de sélection :	Les sélections seront faites dans l'ordre de priorité suivant jusqu'à ce que le quota soit rempli ou qu'il n'y ait plus d'athlètes admissibles : <ol style="list-style-type: none">1. Le meilleur finaliste aux championnats du monde UCI Freestyle Park 20252. Le meilleur résultat lors d'une Coupe du monde UCI Freestyle Park en 2025 et 20263. Les athlètes classés selon leur nombre de points UCI à la date de sélection4. L'athlète avec le meilleur résultat UCI C1 lors d'un événement avec plus de 15 participants Un ou plusieurs remplaçants par catégorie peuvent être nommés selon les mêmes critères.
Autofinancement :	Les athlètes sont responsables des coûts suivants :



<i>Titre du projet</i>	<i>Championnats du monde Freestyle Park de l'UCI</i>
	<ul style="list-style-type: none">• Coûts de déplacement vers et depuis le projet• Repas pendant le projet• Frais de projet selon la politique de frais des athlètes de l'équipe nationale du CC. Les frais sont basés sur le statut de l'athlète aux bassins de performance nationaux, le nombre de jours de projet, l'emplacement du projet et la fourniture de repas. Les frais peuvent changer si les paramètres du projet changent. Les frais doivent être payés deux semaines avant le début du projet.

ÉBAUCHE